Martigny, vendredi 7 avril 1939. 79me année Ce numéro comprend 8 pages No 41.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an . . . . . Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 12.50
ETRANGER : Un an . . . . . Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 21.—
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 58
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES MARTIGNY 61.031
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.
AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.
Compte de Chèques postaux II c 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

UNE BELLE MANIFESTATION

Exposition nationale

par J.-E. Châble

Dans notre pays, où le fédéralisme, nécessité nationale, base intangible, disperse les efforts et les activités, il y a peu d'occasions de vibrer pour une même cause sur tout le territoire de la Confédération. Des forces vives se manifestent bien dans chaque canton, mais nous manquons d'un grand souffle qui unirait toutes les poitrines du pays.

L'Exposition nationale suisse 1939 peut nous le donner.

Le fédéralisme, fondement de l'Etat, élève, même entre Romands, des barrières régionales difficiles à abaisser. Le rayonnement romand est intercepté par les cloisons ; celles de nos cités et celles de nos cantons. Les foyers de culture des diverses régions du pays, souvent ardents, ne peuvent jeter leur éclat que vers le ciel, l'horizon leur est fermé. Chacun vit pour soi, chez soi.

Il y a cinq capitales intellectuelles en Suisse romande, cinq capitales dont la population atteint celle de quelques faubourgs de Paris, seule capitale intellectuelle de la France. Cinq capitales qui s'envoient parfois leurs pigeons voyageurs. S'il y a entre elles communauté d'esprit et d'idéal, si elles sont toutes attachées à leur autonomie et à leur individualité, elles manquent d'une radiation qui éclairerait le pays tout entier. Les faisceaux dispersés de ces cinq phares fouillent le ciel romand sans lui donner de clarté continue. La Suisse romande doit être *entité*, ou elle ne sera que minorité.

L'Exposition nationale suisse fera de la Suisse romande une entité. Cette entité, unie à la Suisse alémanique et au Tessin, donnera à notre pays sa véritable physionomie.

***

Le danger d'un petit pays qui s'abreuve aux sources de culture étrangère, parce que le génie de la langue l'exige, est de trouver fade, insipide, l'eau vive de son propre sol. Combien de jeunes, dont on ne peut suspecter l'attachement à la patrie, s'en vont chantant leur dédain pour les hommes du pays, qui ne sont jamais grands ! Et combien ignorent, avec une désinvolture que nos Universités devraient combattre les premières, les conquêtes dues au seul génie de notre peuple !

C'est le travail qui a donné à la Suisse sa place dans le monde. L'Exposition nationale en sera le témoignage.

Réunir dans un même élan les forces dispersées du pays. Rassembler les richesses éparses. Unir sans unifier les expressions régionales les plus diverses. Mettre dans un même brasier les tisons qui flambent sur tous les points du territoire. Placer, enfin, dans le « puzzle » de notre pays le dernier morceau qui le complète, voilà ce que l'Exposition nationale peut réaliser.

Lorsque les valeurs spirituelles du pays seront concrétisées, qu'elles auront pour témoin le peuple tout entier, et non seulement les habitants d'une ville, lorsque le génie inventif de notre population, les caractéristiques du travail national seront mises en évidence, dans notre industrie, lorsque les qualités de la pensée et la qualité de nos produits, les signes distinctifs de nos activités essentielles seront à l'honneur à l'Exposition nationale, notre peuple y trouvera un motif de fierté, et, soudain, il sera plus grand. Soudain il sera conscient de sa force, qui n'est pas une force brutale, qui est celle de l'esprit, de l'esprit mis au service de l'Etat, de l'Art ou du Travail.

***

Pour connaître sa position, un navire sur l'océan fait le point.

Dans la vie des peuples, il faut savoir aussi s'orienter, savoir d'où on vient, savoir où on est, savoir où on va. Faire le point.

Des manifestations populaires de l'ampleur de celles des expositions nationales en sont des motifs.

L'Exposition nationale suisse de 1939 marquera une étape de la vie de la patrie.

On dira longtemps : « C'était avant l'Exposition... C'était pendant l'Exposition... C'était après l'Exposition... » Ce sera l'évènement national contemporain.

Puisse cet événement être le présage d'une nouvelle ère de paix et de prospérité pour notre peuple, le signe de ralliement de nos forces, et le point de départ d'une période favorable à l'éclosion d'une vie spirituelle brillante, dépourvue de pédantisme et de contrainte, représentative de notre diversité, richesse nationale.

C'est la lumière qui donne au cristal tout son éclat, c'est la vie spirituelle du pays qui donnera à la Suisse son rayonnement ; comme un flambeau, elle accompagnera ses produits sur les routes du monde.

Propos d'actualité

Le règne de la force

On peut s'indigner du récent coup de force d'Adolf Hitler qui annexe en une nuit un pays tel que la Tchécoslovaquie, mais on doit reconnaître, abstractions faites de toutes autres considérations juridiques et morales, que comme l'Anschluss de l'an dernier, c'est là un coup de maître d'une suprême habileté.

C'est un cas unique dans l'Histoire de prendre possession d'un pays, sans tirer un coup de fusil et sans faire couler inutilement du sang. Certes, c'est la force et la menace qui ont triomphé une fois de plus, mais on aurait tort de croire que c'est là quelque chose de nouveau, puisque c'est la loi du monde, aussi bien pour les peuples que pour les individus. Il n'est pas difficile de constater tous les jours des coups de force analogues dans la vie des citoyens, de voir des territoires plus modestes certes passer en mains d'autres personnes pour un morceau de pain. Et l'on trouve cela naturel, parce que légal. La légalité et la justice sont souvent deux choses fort différentes.

Ainsi par exemple devant l'énorme et coûteux appareil judiciaire, le faible qui pourtant aurait juridiquement tous les droits pour lui, s'effraie de commencer une procédure lente et compliquée en face d'une force puissante qui a le temps d'attendre et qui spécule de ce fait sur la faiblesse et la nécessité de son adversaire.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date le « Vae victis » des Romains. « Malheur aux vaincus ! » n'était-ce pas le titre d'un film documentaire qui montrait la loi cruelle de la jungle et de la force brutale régnant dans le domaine animal ? A ce sujet, les hommes ne sont-ils pas de beaucoup supérieurs aux animaux ? Ce n'est pas une vision pessimiste des choses qui fait écrire de pareilles considérations, mais tout simplement l'observation quotidienne et réaliste de la vie. La pitié n'est plus de règle. Les gens ont autre chose à faire que de plaindre les malheureux qui gémissent sur cette goutte de boue qu'on nomme la Terre. Le gouvernement tchèque a dû préférer la soumission aux horreurs de la guerre, une vie sans grandeur, certes, à une mort quasi certaine.

Mais vivant, même mal, on peut encore espérer un retour de la santé. Mort, tout espoir est fini.

En septembre 1938, à Munich, des hommes d'Etat qui n'étaient pourtant pas des lâches ont préféré une sorte d'abdication pas très glorieuse à l'épouvantable réalité d'une guerre. On pourrait dire qu'Adolf Hitler ne veut pas la guerre, comme telle. Pour comprendre sa politique, il faut toujours se reporter à la personnalité étrange de cet homme extraordinaire qui consacre les années de son existence à la réalisation d'une idée fixe, d'une pensée tenace, d'une conception personnelle et longuement mûrie de la Grande Allemagne. Et cette pensée, Hitler la réalise avec une méthodique froideur, une indifférence totale envers les contingences et les opinions vaines et passagères, avec une foi et une certitude qui lui donnent une puissance exceptionnelle et étonnante. On pourrait ramener les succès d'Hitler à son origine première qui est au fond sa prodigieuse puissante mentale. Certes, comme toute création humaine, son œuvre et ses conquêtes ont des chances de s'écrouler verticalement un jour, mais limitées dans le temps et dans l'espace, qui sont les bornes naturelles des hommes, ce sont là des réalisations géniales envers lesquelles les guerres des Napoléon ou des Alexandre apparaissent comme de petits faits sans imagination.

On peut cependant se demander avec quelque inquiétude où M. Hitler voudra bien s'arrêter. On a dit que sachant ou sentant qu'il n'avait plus que quelques années à vivre, le Fuhrer tenait à réaliser auparavant tout son rêve décrit dans « Mein Kampf ». C'est possible, mais jusqu'où son rêve ira-t-il ? « Quo non ascendam ? » Là est le problème. Quand la Grande Allemagne sera intégralement réalisée, qu'aura-t-il de plus, lui-même, Adolf Hitler, sinon la vanité de régner sur un territoire plus vaste et sur une population plus dense ? Certes, mais après, n'aura-t-il pas aussi des charges beaucoup plus lourdes et des difficultés plus grandes ? Et puis, la vie est faite d'imprévus tels que comme tout le monde Adolf Hitler devra mourir un jour. Alors pourra s'appliquer la phrase que l'on annonce lors du couronnement du Pape, pour lui rappeler la vanité fugitive des choses terrestres : « Sic transit gloria mundi ». Ainsi passe la gloire du monde. Evidemment. En attendant, un autre homme d'Etat clame : « Quand on est fort, on est cher aux amis et on est craint des ennemis. Depuis les temps de la préhistoire, un cri a passé à travers les séries des générations : Malheur aux faibles... »

N'est-ce pas également Marcel Pagnol, l'auteur du célèbre « Topaze », qui fait dire à son personnage : « Tu t'effrayes, mon pauvre Tamise, mais je vais te dire un secret : malgré les rêveurs, malgré les poètes et peut-être malgré mon cœur, j'ai appris la grande leçon : Tamise, les hommes ne sont pas bons. C'est la force qui gouverne le monde, et ces petits rectangles de papier bruissant, voilà la forme moderne de la force. »

Et n'est-ce pas aussi le grand écrivain Henry de Montherlant qui chante la force physique : « Qu'est-ce que la souplesse ? C'est la force. A l'intérieur de la force il y a place pour tout : les reculades, l'oubli, la gentillesse, la charité, les nerfs, les toxines, les vertiges... Et tout cela, dangereux sans la force, avec elle devient excellent. A l'intérieur de la force est le rire. A l'intérieur de la force est la liberté. Celui qui connaît sa force connaît le paradis. »

Plus loin, il ajoute : « En somme, le génie c'est d'avoir de bons muscles. Ils permettent l'énorme travail, la tour qui monte jusqu'au ciel, l'abandon maîtrisé à tous les monstres intérieurs, la carapace aux insultes, aux mauvais conseils... Ils permettent de tenir sur le grand parcours, d'écœurer (comme on dit en sport) les concurrents, de durer avec l'obstination d'un Victor Hugo (83 ans)... Le génie je ne le vois que coriace. Donc la force, toujours la force. »

On peut, à juste titre, rester sceptique devant de tels panégyriques. Je demande, dans ces conditions, que l'on remplace dans nos collèges les cours de latin et de grec dont le but est d'assouplir l'esprit, par des exercices de boxe, de catch an catch can ou jiu-jitsu... Il sera plus utile, si l'on admet purement et simplement la primauté du muscle et de la force, d'encourager les jeunes intellectuels à devenir des boxeurs ou des lutteurs plutôt que de bâiller sur les œuvres d'Homère ou de Cicéron... Toutefois, avant cela, ne doit-on pas reconnaître que tous les efforts vers la civilisation ont tendu à créer précisément la défense du faible contre l'oppresseur, à substituer des solutions politiques et juridiques aux solutions de la force et de la violence ? Et voilà que l'on vient nous dire qu'à notre siècle le culte de l'esprit n'a plus de valeur, que les pays devront continuer à engloutir des milliards dans les mitrailleuses, les canons et les gaz asphyxiants, qu'il importe peu du reste que toute la vie civile disparaisse, puisque la « paix éternelle » est, dit-on, une fable ridicule qui n'est d'ailleurs pas souhaitable.

Sans doute, les mères de famille ne seront-elles pas du même avis ? Car si, maintenant, pour trouver la vie intéressante, belle et digne d'être vécue, il faut désirer le bombardement par des escadrilles d'avions, porter des masques sur la figure, passer de longues heures dans l'angoisse et l'anxiété, on peut se demander s'il est bien utile à la jeunesse de fonder des foyers qui seront voués à la pire destruction ? Si cela devait arriver, ce serait la consécration de la loi de la jungle, la fin de toute culture et de toute civilisation et l'abaissement de l'homme au rang des bêtes féroces...

Mais ce sont là, malgré tout, des abdications que les peuples ne sont pas près d'admettre parce qu'ils ne désirent, eux, au fond, qu'une chose : c'est qu'on leur... fiche la Paix.

Tout simplement.

Victor Dupuis.

En passant...

Le problème de l'information

Nous avions relevé un fait qui ne manquait pas de piquant :

M. Theytaz de la « Patrie valaisanne », après avoir déploré la publicité faite autour du crime affreux de Genoud et Zwissig, n'avait rien trouvé de mieux que de résumer l'affaire, après plusieurs jours de retard, en pillant nos informations.

Ce moraliste ainsi infligeait à ses propos éloquents le démenti de ses actes.

Mais, il se fâche aujourd'hui, en constatant que nous n'accordons pas plus d'importance à ses sermons qu'il ne paraît en attacher lui-même, et il nous dédie un nouvel article où il nous reproche amèrement de... déguster du sirop capillaire !

Il n'y a évidemment plus grand'chose à répondre à cela.

M. Theytaz a sa manière à lui d'élever un débat jusqu'au-dessus d'une table, et quand il parle avec une telle autorité on boit vraiment du lait...

Il nous excusera cependant de ne pas le prendre au sérieux.

Pourquoi contredirions-nous un gaillard qui se contredit déjà lui-même avec si peu de ménagements ?

Le plus sûr moyen de l'ennuyer c'est de le laisser seul à seul avec lui.

M. Haegler, de son côté, nous consacre un long éditorial dans le « Nouvelliste » où il croit excuser ses erreurs en les accentuant.

Il écrit textuellement ceci :

« M. André Marcel connaît aussi bien que nous, même mieux que nous peut-être, les usages en cours à Lausanne, à Genève et dans toutes les villes suisses : la Sûreté annonce un délit aux reporters : assassinat, vol, bagarre, séquestration, en ne l'enveloppant que de détails indispensables pour une intelligente compréhension.

C'est sec, mais c'est l'information de principe que les reporters ont ensuite la faculté de poursuivre en se rendant sur place, en interrogeant et en se livrant à des enquêtes personnelles qui ont de l'attirance suivant le talent, le don d'observation, de jugement et d'exposition.

Or, c'est cette information de base que nous réclamons, et pas autre chose. »

Ce régime idéal que M. Haegler appelle à grands cris est en honneur en Valais depuis deux ou trois ans, et notre confrère, absorbé par son travail, ne s'en est pas aperçu !

Si jamais grief à l'égard de la gendarmerie est tombé à plat, c'est bien celui que lui fait M. Haegler de ne pas renseigner la Presse.

Il y a belle lune, en effet, que nous passons régulièrement deux fois par jour au bureau du commandant Gollut, pour recueillir des informations.

MM. Forestier, Gérard Gessler, Moser, Paul de Rivaz en font autant et quand ils en sont empêchés, ils téléphonent.

Apprenons à M. Haegler qui paraît l'ignorer que l'un de ses collaborateurs, M. Delavy, bénéficie exactement des mêmes faveurs.

Comme il vit dans la maison il peut se déplacer d'un bureau à l'autre avec plus de facilité que nous.

On ne fait pas de différence entre tel ou tel reporter et il ne tient qu'aux journaux de bénéficier de ce service en nommant à Sion des correspondants attitrés comme le font les organes du dehors.

C'est aux rédactions à s'organiser.

S'il y a du désordre au « Nouvelliste » ou du flottement, M. Haegler n'a qu'à s'en prendre à lui-même, au lieu de dauber sur autrui.

Ce n'est pas au commandant de la gendarmerie à téléphoner aux journaux pour leur donner des informations, car il n'a pas à monter une agence.

C'est aux journaux à se renseigner auprès de lui d'une manière rationnelle.

Nous voulons bien confier, sous le plus grand secret, un conseil à M. Haegler.

Quand une feuille a le désir ardent d'être informée, elle a deux choses à faire :

Prendre, en premier lieu, des correspondants, et en second lieu les payer.

On ne sort pas de là.

Pour le reste on peut souhaiter avec M. Haegler que les magistrats de l'ordre judiciaire aient à leur tour le souci de renseigner parfois la Presse au lieu de la tenir systématiquement à l'écart de leurs travaux.

Il ne s'agirait pas de nous révéler les secrets de l'enquête — on les apprend toujours assez tôt ! — mais de nous orienter sur les points principaux d'une affaire importante afin de nous garder des erreurs.

A. M.

Les Jésuites à Sion

A titre documentaire nous publions la réponse que le Conseil fédéral vient de remettre aux membres des Chambres fédérales en réponse à la petite question du conseiller nationall Reinhard, ancien président du parti socialiste suisse. En date du 16 décembre 1938, ce député a en effet « questionné » le Gouvernement fédéral pour savoir comment il concilierait l'établissement du Canisianum à Sion « avec l'art. 51 al. 1 de la Constitution fédérale aux termes duquel l'ordre des Jésuites et les sociétés qui lui sont affiliées ne peuvent être reçus dans aucune partie de la Suisse, et toute action dans l'église et dans l'école est interdite à leurs membres. »

Voici la réponse gouvernementale :

« Comme la presse l'a publié, l'organe compétent de l'association de la faculté américaine de théologie s'est engagé à suspendre la continuation de ladite faculté à Sion le 15 juillet 1940 et à libérer les jésuites sécularisés qui sont à son service en qualité de professeurs. Dans ces conditions, le Conseil fédéral a renoncé à décider si les pères jésuites qui enseignent actuellement à Sion tombent encore sous l'empire de l'art. 51 de la Constitution fédérale, malgré la sécularisation (sortie de l'ordre) intervenue en vertu du droit canon. Il a consenti à ce que la faculté américaine de théologie séjourne provisoirement en Suisse au plus tard jusqu'à la date indiquée ci-dessus et il tient l'affaire pour réglée, sous réserve qu'aucun fait nouveau ne survienne qui pourrait porter atteinte aux art. 51 et 52 de la Constitution fédérale. »

Ainsi donc se trouve liquidée cette question épineuse qui a soulevé un peu partout de nombreux commentaires et même de l'émotion dans certains milieux et qui aurait pu créer à la Suisse des troubles d'ordre confessionnel à un temps suffisamment lourd d'orages. Nous pensons pouvoir déclarer que cette solution a apporté de l'apaisement et correspond aux sentiments de la plupart des citoyens suisses.

Qu'il nous soit permis de rappeler que le parti radical valaisan avait résolu dès l'abord de se tenir à l'écart de toute cette affaire en laissant le soin et la pleine liberté de statuer aux autorités fédérales compétentes. Cette attitude, il l'a respectée jusqu'au bout et lui a valu — nous sommes à même de l'affirmer — des témoignages très autorisés de félicitations. Elle doit être tenue en effet comme l'expression d'un sens politique, moral et patriotique élevé. C'est pourquoi nous conseillons aux adhérents de notre parti d'opposer le mépris ou la sérénité d'une conscience tranquille aux attaques à la fois vilaines et mesquines de la feuille sierroise dont l'intérêt ou plutôt la bizarrerie tient exclusivement à son cléricalisme grotesque et à sa réaction bien vieillote.

C. C.

Pour renforcer la défense nationale

Le Conseil fédéral soumet aux Chambres un projet d'arrêté fédéral destiné à renforcer la défense nationale. Aux termes de cet arrêté, un nouveau crédit extraordinaire de 190 millions de fr. est ouvert au Conseil fédéral pour renforcer la défense nationale. Cet arrêté n'étant pas d'une portée générale entrera immédiatement en vigueur et le Conseil fédéral sera chargé de son exécution.

Ce nouveau message s'en tient au plan qui a été constamment appliqué, et ne sollicite que les crédits nécessaires. Les rubriques en sont les suivantes :

1. Renforcement de l'armement : augmentation des mitrailleuses de l'infanterie territoriale ; équipement des compagnies de subsistance en fusils-mitrailleurs ; essais d'un nouveau lance-mines lourd. 2. Aviation : achat d'appareils ; accroissement du nombre des avions d'école et de transition ; développement des aérodromes et construction d'ateliers ; formation d'une escadrille spéciale destinée à contrôler la frontière ; défense antiaérienne. 3. Fortifications : construction d'une seconde ligne derrière les fortifications de frontière, servant de points d'appui. 4. Munitions : accroissement des réserves, nécessité par le fait qu'il faut beaucoup de temps pour passer de la fabrication du temps de paix à celle du temps de guerre. 5. Complètement du matériel de corps et constitution de réserves. 6. Mesures pour assurer l'exploitation des chemins de fer et les communications téléphoniques. 7. Construction de bâtiments : cavernes en montagne pour la protection de la troupe ; nouveaux garages ; magasins spéciaux nécessaires à la sécurité des stocks de toutes sortes ; logements destinés à parer à l'encombrement des places d'armes consécutif à la prolongation des écoles de recrues.

Et la couverture ? Voici un extrait du message sur ce point : « Nous avons estimé que l'on devrait examiner sérieusement l'institution d'un sacrifice en faveur de la défense nationale » pour amortir une partie des dépenses extraordinaires faites par la Confédération... Nous ferons une proposition concernant la couverture et l'amortissement du crédit de 190 millions de francs en liaison avec le projet de réorganisation des finances fédérales. »

Nous n'avons plus qu'à attendre qu'on nous explique en quoi doit consister ce sacrifice au dieu Mars.

Aspirants au barreau et au notariat. — La session de printemps des épreuves orales et écrites imposées aux aspirants au barreau et au notariat a commencé lundi à Sion, et prendra fin samedi. Y participent 3 candidats à l'exercice de la profession d'avocat, 2 à celle de notaire.

Après le crime de Sierre

La confrontation Genoud-Zwissig

Un aveu sensationnel

Notre intention n'est pas de revenir indéfiniment sur le crime affreux de Sierre.

Nous avons publié sur l'affaire une quantité de détails inédits qui pourraient nous dispenser d'y revenir si un fait capital ne s'était pas produit :

La confrontation des deux meurtriers : Achille Zwissig et Robert Genoud.

On sait que ces deux hommes, depuis leur arrestation, se rejetaient la faute l'un sur l'autre et tâchaient de s'accabler réciproquement.

C'est la tactique courante des complices.

Cependant leur récit horrifiant concordait sur de nombreux points, alors que sur d'autres il demeurait confus.

Il appartenait au juge-instructeur d'établir la vérité à la clarté de leurs déclarations.

De « petits garçons »

M. Devanthéry, assisté de son greffier M. André Germanier et de l'agent Bagnoud de la police de sûreté de Sierre, s'est donc rendu au pénitencier de Sion afin d'interroger à la fois les deux malfaiteurs.

Robert Genoud et Achille Zwissig, placés tout à coup en présence, ne témoignèrent d'aucune animosité réciproque et se contentèrent de préciser leurs versions d'une voix incolore.

— Ils avaient l'air, nous dit le juge-instructeur Devanthéry, auquel nous venons de téléphoner, de tout petits garçons.

A aucun moment ils ne se dressèrent face à face et la confrontation se déroula jusqu'au bout dans le calme et parfois dans l'indifférence.

Le premier coup de feu

C'est Genoud qui remit à Zwissig, ainsi que nous l'avons dit, le flacon d'éther, le paquet d'ouate et le pistolet-flobert qui devaient servir au meurtre.

Tous ces objets se trouvaient dans un cornet.

Zwissig n'a jamais fait de difficulté à reconnaître immédiatement que c'est lui, sur l'instigation de Genoud, qui tira le premier coup de feu sur la victime à Noës, un peu après la guérite de Sépibus.

Par contre, il accusait Zwissig d'avoir tiré les deux autres.

C'est ce point capital de l'affaire qu'il importait d'éclaircir.

Genoud avoue...

Après Noës Zwissig endormit sa victime en lui mettant sur la bouche un tampon d'ouate imbibé d'éther qui avait été préparé pour la circonstance.

Mais à St-Pierre de Clages, Marthe Genoud, évanouie à moitié, se ranima et prononça quelques paroles.

Zwissig, au cours d'un interrogatoire antérieur, les avait relatées ainsi :

« Robert, tu m'as tuée, et je vais mourir, mais tes enfants te maudiront. »

Aujourd'hui, Zwissig est moins explicite et il le soutient encore avec une conviction atténuée :

« J'ai crû comprendre cela. »

Quant à Genoud, il se borne à déclarer :

« Marthe prononça des mots inintelligibles ».

Un aveu sensationnel

Qu'arriva-t-il ensuite ?

Zwissig rechargea le pistolet-flobert et tira une deuxième balle dans la nuque de la victime.

Qui a tiré la troisième ?

Genoud ! Il l'avoue enfin, après avoir nié le fait avec désespoir tout au long de ses interrogatoires.

Genoud rechargea l'arme à son tour et tira.

Il le reconnaît aujourd'hui, sans une larme.

Les deux criminels arrêtèrent la voiture après St-Pierre de Clages, transportèrent le corps à l'arrière et le calèrent entre les sièges, sur le sol.

Et l'on partit pour Massongex.

Après les trois coups de feu, Marthe vivait encore !

Or, voici que Genoud et Zwissig donnent une précision épouvantable :

Après avoir reçu les trois coups de feu : celui de Noës et ceux de St-Pierre de Clages, Marthe Genoud vivait encore.

Les meurtriers, à la clarté des lumières de Riddes, virent les jambes de la malheureuse qui bougeaient.

On peut donc se demander si Marthe Genoud était bien morte à Massongex.

Le corps a été jeté au Rhône

M. le juge-instructeur Devanthéry doutait un instant que les meurtriers eussent jeté le corps de Marthe Genoud au Rhône.

Ne prétendait-on pas dans le public qu'ils auraient pu l'avoir brûlé ?

Mais, à présent, la conviction de M. Devanthéry est faite :

Il est certain que la victime a été jetée dans le fleuve.

Genoud et Zwissig qui n'ont guère eu le temps de se concerter et qui sont au secret le plus absolu depuis leur arrestation relatent cet épisode du drame exactement de la même manière.

Leurs récits concordent totalement.

Il faut donc mettre un terme aux bruits dénués de tout fondement qui circulent dans la population à ce sujet.

Genoud jette ses chaussures sur la route

Son forfait accompli, Robert Genoud s'est arrêté chez son amie à Charrat où il était reçu depuis des mois comme un « fiancé » probable.

Là il changea de vêtements et chaussa des souliers bas.

Mais il eut soin d'emporter avec lui les chaussures à clous qu'il avait mis au moment du crime et qui auraient pu laisser des traces sur le sol.

N'a-t-on pas relevé, en effet, sur le pont de Massongex, des empreintes de talons ?

Entre Charrat et Saxon, alors qu'il rentrait à Sierre en auto, Genoud jeta ses souliers à clous par la portière.

Or, ils n'ont pas été retrouvés.

Le Tribunal suppose actuellement que des passants les auront découverts et il les prie instamment de les lui rapporter, car ils pourraient constituer une pièce à conviction intéressante.

Nous adressons donc un appel au public pour lui demander de favoriser sur ce point la tâche des enquêteurs.

L'attitude des deux coupables

La confrontation de Zwissig et de Genoud qui s'annonçait pathétique et qu'on attendait avec émotion resta dans le ton neutre.

Les deux meurtriers qui avaient enfin perdu leur morgue et leur aplomb répondaient aux questions bien sagement et sans grande émotion.

Le juge-instructeur frappé de leur attitude essaya cependant de toucher en eux la corde sensible et il leur demanda si vraiment ils ne déploraient pas leur acte.

Alors Zwissig qui semblait jusqu'à présent le plus endurci des deux se mit à pleurer :

« Je regrette ce que j'ai fait, dit-il, à cause de mon frère. »

Quant à Genoud, il ne manifesta son remords que par des mots conventionnels :

« Je le regrette à cause de mes enfants. »

C'est tout. Il disait cela sans sangloter et il ne semblait pas s'apitoyer sur le sort de sa femme ou de ses malheureux parents.

M. le juge-instructeur Devanthéry résuma son impression ainsi :

« Ils ne paraissaient guère avoir la contrition parfaite. »

Au fond c'est à eux surtout, que Zwissig et Genoud pensaient en exprimant leurs regrets.

Leur forfait dont ils sont loin de mesurer la monstruosité ne les atteint que dans la mesure où ils devront le payer, par la mort ou par une longue détention au pénitencier.

Ils font preuve en tout cela d'un égoïsme et d'une dureté de cœur extraordinaires.

Faisons le point...

Après la confrontation de Zwissig et de Genoud l'affaire apparaît à peu près éclaircie.

On sait que l'assassinat de Marthe Genoud fut prémédité longuement et qu'il fut accompli dans des conditions révoltantes.

On sait également que Zwissig et Genoud ont tiré tous les deux. On sait enfin qu'ils ont jeté le corps de la victime au Rhône.

Il reste à établir — quand le cadavre aura été retrouvé — si à ce moment-là Marthe Genoud était morte ou vivante.

Où sont les enfants ?

La Chambre pupillaire de Sierre, au cours d'une séance qui fut parfois orageuse, a réparti les deux enfants de Marthe Genoud dans deux foyers différents :

L'aîné se trouve au hameau de Muraz chez un frère de Genoud.

Le plus jeune a été recueilli à Sion par les parents de la victime.

A. M.

La vie sédunoise

Le commissaire de police a démissionné

M. Charles de Kalbermatten, commissaire de police, a démissionné pour se livrer à une autre profession. Il s'en va de son plein gré, après avoir assumé sa tâche avec intelligence et fermeté pendant de nombreuses années.

Son poste ainsi vacant fait l'objet de nombreuses convoitises. Les candidats au commissariat seraient aussi nombreux que remuants.

Sur le nombre, il y en a qui seraient parfaitement qualifiés pour remplir ces fonctions, et il y en a aussi qui le seraient moins.

Il faut espérer que l'autorité compétente aura le bon sens d'arrêter son choix sur un candidat capable et qui ait d'autres titres à son actif que celui d'être un fils de famille ou un politicien.

Une triste affaire

On apprenait dernièrement, dans la région de Sion, qu'un triste individu avait donné de l'argent à une fillette de cinq ans pour se livrer sur elle, ensuite, à des actes répréhensibles.

L'homme, après une filature habile, a été arrêté par la gendarmerie à Châteauneuf, où il se proposait de prendre le train.

Il s'agit d'un voyageur de Vevey qui a été enfermé en attendant que les parents de la petite victime portent plainte.

Valais

Henri Terrettaz est acquitté. — Le Tribunal criminel du district de Lausanne a jugé Henri Terrettaz, 32 ans, célibataire, qui, le 30 décembre, tira une balle de revolver sur Edouard Vauthey, ouvrier maçon à Lausanne, avec qui il s'était pris de querelle dans un café et qui fut grièvement blessé. Vauthey est actuellement complètement rétabli. Le jury a écarté l'inculpation d'homicide pour retenir celle de voies de fait avec circonstances aggravantes du fait de l'emploi d'une arme à feu. (Mais ce délit ne se poursuit pas d'office et la plainte avait été retirée).

Devant ce verdict, conforme aux conclusions et du Parquet et de la défense, la Cour n'avait qu'à s'incliner. Ce qu'elle fit en acquittant Terrettaz, en mettant toutefois les frais à sa charge.

Ajoutons, à titre de renseignement, que Terrettaz a subi environ 3 mois de détention préventive et qu'il a payé (lui ou sa famille) 3000 fr. à sa victime, à titre de dédommagement.

Un gardien congédié. — Le Conseil d'Etat, sur la proposition du chef du Département de justice, M. Cyrille Pitteloud, a congédié un gardien du pénitencier de Sion, qui avait commis diverses infractions aux règlements, notamment lors de la dernière tentative d'évasion de Duboin.

Toutes les mesures ont été prises pour éviter le retour de semblables incidents.

Sierre. — *Des animaux maltraités.* — (Corr. part.) Les journaux du canton ont relaté à plusieurs reprises des cas de mauvais traitements infligés à d'inoffensifs animaux et, dernièrement, la police cantonale a, paraît-il, dû réagir contre un propriétaire du Centre pour contravention à la loi cantonale sur la protection des animaux.

Dans la même région du Valais, on pouvait constater l'année dernière, sur le bord d'une voie publique, un tout jeune mouton, parqué en compagnie de deux chiens de chasse, qui faisait subir à leur victime, pendant des heures entières, un manège qui indignait les passants.

La police cantonale a-t-elle remarqué ce cas ?

Le propriétaire des trois animaux n'en est du reste pas à son premier effort d'humanité.

Z.

Nouvelle distinction. — A Paris, la Société d'éducation et d'encouragement « Arts, sciences et lettres » a procédé à la distribution annuelle de ses récompenses. Une grande médaille d'or a été attribuée au titre étranger au docteur Ernest Guglielminetti, de Brigue, promoteur du goudronnage des routes et communément appelé pour cela « Dr Goudron ».

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que M. Eugène Coquoz, des Granges sur Salvan, fils de feu M. Eugène Coquoz, pharmacien à Riddes, vient de réussir très brillamment à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne son premier examen propédeutique de pharmacie.

Nos félicitations.

Pour le « lit du jeune ». — Ainsi qu'il a été annoncé, les jeunes de l'action catholique mettront en vente dimanche, avec la bienveillante autorisation du Conseil d'Etat, un brin de bruyère, au profit de la fondation du « Lit du jeune » au futur sanatorium valaisan. Cette œuvre est trop importante, et d'une nécessité trop actuelle, pour qu'il soit utile d'insister auprès de nos populations toujours généreuses. Chacun se fleurira donc dimanche de la petite fleur de la charité, de la petite fleur de l'action catholique, pour le lit du jeune. (Comm.)

Reprise de la « Servante d'Evolène ». — On prépare au Théâtre du Jorat la reprise de la « Servante d'Evolène », légende en 4 actes de René Morax, musique de Gustave Doret, décors et costumes de Jean Morax et du regretté A. Hugonnet. Sept représentations seront données à Mézières à partir du 3 juin 1939 et déjà, la « Chanson valaisanne », de retour d'une tournée triomphale en Hollande, a repris ses répétitions.

Mme Anny Carriel, du théâtre de l'Atelier de Paris, reprendra le rôle de la très regrettée Carmen d'Assilva.

Un nouveau groupe aux Chambres fédérales. — Les représentants des régions montagneuses des Chambres fédérales se sont constitués en groupe parlementaire afin de mieux défendre les intérêts des populations de ces régions. Une commission d'étude a été formée sous la présidence du conseiller national Escher, de Brigue, à l'effet d'élaborer un projet de règlement et un programme d'activité jusqu'à la session de juin. C'est seulement après que le groupe sera définitivement constitué. Des groupes semblables existent déjà, tels que le club agricole de l'Assemblée fédérale et le groupe parlementaire du tourisme.

Examens de fin d'apprentissage 1939. — Les chefs d'établissement sont priés d'inscrire auprès du Service cantonal de la formation professionnelle, jusqu'au 25 avril, leurs apprentis astreints aux examens de fin d'apprentissage de cette année.

Cours professionnels pour apprentis-cuisiniers. — Les apprentis-cuisiniers devront se présenter à l'école professionnelle de Sion, le vendredi 14 avril 1939, à 8 h., pour continuer leur cours 1938-39.

Les apprentis qui ne donneraient pas suite à cet ordre ou les patrons qui n'accorderaient pas le temps nécessaire, sont passibles d'amende de fr. 20.— à fr. 500.—.

Les abonnements de chemin de fer doivent être commandés un jour d'avance. Ils seront délivrés gratuitement par les services des CFF.

Dépt de l'Instruction publique.

Cours ménagers. — *25.000 étrangères gagnent leur vie en Suisse dans le service de maison.* — Il faut les remplacer. Les autorités fédérales et cantonales s'en préoccupent. Des cours ménagers spéciaux seront ouverts pour la préparation des jeunes filles disposées à entrer dans le service de maison. Car, il faut une préparation. L'entretien d'une maison citadine n'est pas aussi simple que la tenue d'un ménage rural. Bien que la femme soit naturellement douée pour les travaux ménagers, ceux-ci exigent une initiation d'une certaine durée.

Cet apprentissage a une double utilité. Il permet, tout d'abord, à nos montagnardes d'exercer une activité lucrative, d'autre part, lorsqu'elles fonderont leur propre foyer, elles auront acquis les connaissances indispensables à la santé et à la prospérité d'une famille.

Par elles, le confort et le bien-être pénétreront dans nos villages, plus d'aisance aussi, puisque leur salaire leur aura permis de se constituer un carnet d'épargne. N'est-ce pas intéressant ? Il vaut la peine d'y penser.

Banque de Brigue. — (Comm.) L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1er courant a approuvé les comptes de l'exercice de 1938 présentés par la Direction et contrôlés par l'Union suisse des Banques régionales Caisse d'Epargne et de Prêts et par les censeurs nommés par l'assemblée générale de 1938.

Le bénéfice disponible de 58.123 fr. 94 aurait permis de distribuer un dividende de 5 % comme pour les années précédentes, mais vu l'incertitude de la situation internationale et de la dépression économique, l'assemblée a décidé de payer un dividende de 4 %, d'allouer 3000 fr. à la réserve spéciale et de verser 1000 fr. à des œuvres de bienfaisance.

Le solde de 14.123 fr. 94 est reporté à compte nouveau et reste à la disposition des actionnaires pour l'exercice 1939. Le capital action est de 1.000.000 fr. et les réserves se montent à 340.000 francs.

La vie à Martigny

Concert de Pâques

Dimanche matin, à 11 h., à la sortie de la messe, la population de Martigny aura le grand plaisir d'entendre l'Harmonie municipale qui se produira sur la Place Centrale. Voici le programme du concert :

1. Marche.
2. *Rédemption*, de C. Franck.
3. *Rosamunde*, suite d'orchestre, de F. Schubert.
4. *Kaiser-Valse*, de J. Strauss.
5. Marche.

Une partie de ces morceaux étaient au programme du concert des membres passifs ; c'est pourquoi les personnes qui n'ont pu assister à la soirée ne manqueront pas de venir applaudir nos chers musiciens et leur dévoué directeur.

Harmonie municipale

Ce soir, vendredi, *répétition générale* à 20 h. 30.

Martigny-Bourg

Concert de Pâques de la Fanfare municipale

Voici le programme du concert que donnera la Fanfare municipale dimanche de Pâques, après l'Alleluia, sur la Place Centrale :

1. *Marche solennelle*, d'Alexandre Luigini.
2. *Une journée à Vienne*, ouverture de F. Suppé.
3. *Suite-Ballet* de François Popy : a) Entrée mazurka ; b) Pizzicati ; c) Valse lente ; d) Largo ; e) Final-galop.
4. *Carmen*, opéra de G. Bizet.
5. *Amour tzigane*, valse de Franz Lehar.

Classe 1910

La classe 1910 de Martigny et environs se réunira lundi de Pâques, à 20 h. 30, au café du Midi.

A l'Etoile

L'Etoile présente « Trois Valses », musique d'Oscar Strauss, pour les fêtes de Pâques. Ce film sera présenté à partir de samedi seulement (ce soir vendredi-saint, relâche). Tout Martigny voudra voir cette célèbre opérette qui triomphe actuellement dans les principaux cinémas de Paris. Pierre Fresnay et Yvonne Printemps sont les interprètes de ce film ravissant.

Dimanche, matinée à 14 h. 30 et soirée à 20 h. 30 avec train de nuit.

Pharmacie de service

Du 8 au 15 avril : Pharmacie Lovey.

Football

Comme de coutume, le Martigny-Sports organise le dimanche de Pâques 9 avril deux grandes rencontres amicales de football. Martigny III recevra dès 13 h. 30 la bonne formation de Pully II, tandis que Martigny I sera opposé à 15 h., aux excellentes réserves de Lausanne-Sports, où brillent tout spécialement Geo Hart, Spiller, Pierre Spagnoli, Kupfer, Hochstrasser, Brœnimann, etc. On peut être assuré d'assister à un beau football et de passer une bonne après-midi pascale. Car c'est avec plaisir que les sportifs de la région verront à l'œuvre la première locale, récent vainqueur de Chippis I, par 3 buts à 0.

Classe 1909

N'oublions pas d'assister à la réunion chez Adrien, demain soir samedi, à 20 h. 30.

Royal : *« L'Espionne de Castille »*

Pour les fêtes de Pâques, le Royal présente « L'espionne de Castille », avec Jeannette Mac-Donald.

Elle chante, elle danse, elle nous ravit de son sourire et de sa voix, elle s'est surpassée !

La musique délicieuse, les décors champêtres et fleuris ont la douceur d'un pastel : l'action se déroule parmi les incomparables paysages de la Castille et du Pays basque. Ne manquons pas de voir ce film.

Ce soir Vendredi-Saint, relâche. Dimanche de Pâques, matinée à 14 h. 30 et soirée à 20 h. 30 (train de nuit).

Dernières nouvelles

Félicitations des cardinaux français à M. Daladier

Le cardinal Verdier a adressé à M. Daladier une lettre au nom des cardinaux-archevêques de France, réunis à Paris pour leur assemblée annuelle. La lettre félicite le président du Conseil et forme des vœux ardents à l'heure où il entreprend une grande œuvre de salut public. Elle promet l'aide de la catholicité pour remplir la grande mission de la France qui doit garder son indépendance et sa sécurité, mais aussi contribuer pour une large part à garder la civilisation, c'est-à-dire les principes des institutions qui sauvegardèrent la vraie liberté, l'égalité foncière de tous les hommes et la fraternité chrétienne.

M. Edouard Daladier a remercié.

(Réd.) *Les événements qui se déroulent depuis quelques années ont cette particularité d'infliger un démenti aux faits d'autrefois. C'est ainsi qu'il est réconfortant pour les radicaux de tous les pays de constater que l'Eglise catholique a presque totalement désarmé devant le parti radical. C'est ainsi qu'une fois de plus, en peu de temps, on voit le clergé français adresser des félicitations au président du parti radical français en même temps chef du Gouvernement de la République laïque du grand pays voisin.*

Réjouissons-nous donc pour la paix des consciences et la paix tout court.

Autour du conflit italo-albanais

Les nouvelles parvenues jeudi de Tirana à Paris ne donnent qu'une idée confuse de l'état actuel des relations italo-albanaises. Des conclusions générales que l'on peut tirer des renseignements reçus jusqu'à présent, il semble résulter que des pourparlers ont été engagés récemment par le gouvernement italien à Tirana en vue d'obtenir le renforcement des dispositions du traité d'alliance italo-albanais, sous forme, soit de l'établissement en Albanie de garnisons italiennes, soit de l'envoi temporaire de troupes, soit encore une émigration italienne plus étendue.

Le gouvernement de Tirana aurait rejeté les demandes italiennes, considérant que celles-ci équivalaient à l'instauration d'un protectorat. Ce refus a provoqué un côté italien des réactions qui se sont traduites par des mouvements de troupes et des démonstrations navales. On n'a aucune confirmation toutefois d'un débarquement de troupes italiennes sur les côtes albanaises.

La jeunesse militarisée...

Le chancelier Hitler a décrété le service obligatoire des jeunes Allemands dans les jeunesses hitlériennes. Le décret précise que ce service va de 10 à 18 ans.

Un accord anglo-polonais

M. Chamberlain a annoncé hier à Londres que la Grande-Bretagne et la Pologne sont disposées à souscrire à un engagement permanent et mutuel qui prendra la place de l'assurance temporaire et unilatérale donnée par le gouvernement anglais au gouvernement polonais. En attendant la conclusion de cet accord définitif, le colonel Beck a donné l'assurance que le gouvernement polonais se considérait comme tenu de venir en aide au gouvernement anglais dans les mêmes conditions que celles spécifiées dans l'assurance unilatérale anglaise à la Pologne.

Par l'accord permanent envisagé, la Grande-Bretagne et la Pologne s'assureront mutuellement de leur assistance en cas de menace directe ou indirecte contre l'indépendance de l'une ou l'autre.

LES EXIGENCES DU REICH

On est en mesure d'affirmer que peu avant le voyage de M. Beck à Londres, l'Allemagne aurait proposé à la Pologne un arrangement en trois points et prévoyant le rattachement de Dantzig au Reich.

Au cours des récentes conversations qu'il a eues avec M. Beck, M. von Moltke, ambassadeur du Reich à Varsovie, lui aurait soumis les trois propositions suivantes :

1. Retour de Dantzig au Reich.

2. Construction d'un autostrade allemand à travers le corridor polonais dans les mêmes conditions que l'autostrade à travers la Tchéco-Slovaquie, prévue dans l'accord de Munich.

3. Reprise immédiate des négociations au sujet des minorités des deux pays.

Une naissance royale en Albanie

Cent-un coups de canon ont annoncé, mercredi matin à Tirana, l'heureuse naissance d'un prince héritier d'Albanie. Immédiatement le peuple a rempli les rues de la capitale, formant des cortèges et acclamant frénétiquement les souverains et la famille royale. Un enthousiasme indescriptible règne partout.

On apprend en dernière heure que les Italiens auraient débarqué trois divisions de 35,000 hommes en Albanie et mobilisé une partie de leur aviation. Le débarquement des troupes aurait été repoussé. Les avions survolant Tirana auraient lancé des tracts à la population, l'invitant à se rendre.

Des renforts italiens en Espagne ?

Le gouvernement français a chargé son ambassadeur à Burgos de demander au gouvernement espagnol des éclaircissements sur les bruits persistants qui circulent actuellement concernant l'envoi de renforts italiens en Espagne.

La réélection de M. Lebrun

Le Congrès a renouvelé mercredi à Versailles le mandat septennal de M. Albert Lebrun avec un chiffre de voix très voisin de celui qui était prévu. L'opinion publique, tant en France que chez les amis de la France, a appris avec satisfaction le résultat du vote de Versailles. Il est d'élémentaire sagesse de ne pas changer de pilote pendant la tempête, surtout quand telle substitution est de nature à entraîner d'inopportuns changements dans l'équipage. M. Lebrun reste à son poste et M. Daladier conservera les leviers de commande. Bonne journée !

* * *

A 14 h., après le plantureux repas dans les salons et jardins du palais de Versailles, M. Jeanneney, très applaudi, annonce l'ouverture du Congrès. Et le vote commence dans le plus grand calme. A 17 h. 20, M. Jeanneney annonce les résultats du scrutin :

Nombre des votants 910, bulletins blancs ou nul 6 ; suffrages exprimés 904 ; majorité absolue 452 ; *M. Lebrun est élu par 506 voix.* Ont encore obtenu des voix : MM. Albert Bedouce, soc., 151 ; Marcel Cachin, com., 74, Edouard Herriot, rad., 53, Justin Godart, rad., 50, Fernand Bouisson, soc. ind., 16, François Piétri 10 ; divers 44.

M. Jeanneney poursuit : « M. Albert Lebrun ayant obtenu la majorité des suffrages, je le proclame élu Président de la République. » (*Tonnerre d'applaudissements à droite, au centre et à gauche, tandis que les communistes crient « Démission ».*

Le reste de l'assemblée chante la *Marseillaise*.

Puis MM. Jeanneney et Daladier se sont rendus à l'Elysée — où le Président était resté, travaillant comme tous les jours — pour féliciter M. Lebrun de sa réélection et soumettre à sa signature le procès-verbal de las éance.

LES QUATORZE PRESIDENTS

M. Albert Lebrun est le quatorzième président de la République française. Ses treize prédécesseurs furent M. Thiers, chef du pouvoir exécutif élu par l'Assemblée nationale du 17 février 1871, qui resta en fonctions jusqu'au 24 mai 1873 ; le maréchal de Mac-Mahon, du 26 mai 1873 au 30 janvier 1879 ; M. Jules Grévy, du 30 janvier 1879 au 2 décembre 1887 ; M. Sadi-Carnot, du 2 décembre 1887 au 26 juin 1894 ; M. Casimir-Périer, du 27 juin 1894 au 15 janvier 1895 ; M. Félix Faure, du 17 janvier 1895 au 16 février 1899 ; M. Emile Loubet, du 18 février 1899 au 18 février 1906 ; M. Armand Fallières, du 18 février 1906 au 18 février 1913 ; M. Raymond Poincaré, du 18 février 1913 au 18 février 1920 ; M. Paul Deschanel, du 18 février au 20 septembre 1920 ; M. Alexandre Millerand, du 23 septembre 1920 au 11 juin 1924 ; M. Gaston Doumergue, du 13 juin 1924 au 13 juin 1931 ; M. Paul Doumer, du 13 juin 1931 au 4 mai 1932.

LA CARRIERE DE M. LEBRUN

M. Albert Lebrun est né le 29 août 1871 à Marcy-le-Haut, en Meurthe-et-Moselle. Issu d'une famille de cultivateurs. Il a étudié d'abord à l'école de son village, puis au Lycée de Nancy. Il est entré à l'Ecole Polytechnique en 1890, d'où il est sorti premier. Après un an de service dans l'artillerie, il sortit premier de l'Ecole des Mines. Jusqu'en 1900, il fut ingénieur des mines à Vesoul et à Nancy. Conseiller général de Meurthe-et-Moselle en 1898, il fut élu président de l'Assemblée départementale en 1905. Elu député du Briey en 1900, il occupa ce siège jusqu'en 1919. Vice-président de la Chambre en 1913, il fut aussi ministre des colonies en 1911, ministre de la guerre en 1912 et de nouveau ministre des colonies de 1913 à 1914.

En novembre 1917, il entra dans le cabinet Clémenceau comme ministre du blocus et des régions libérées, tâche qu'il assuma jusqu'au 6 novembre 1919. Sénateur de Meurthe-et-Moselle en 1920, il participa à diverses commissions et fut élu vice-président du Sénat de 1925 à 1929. En 1931, il fut élu président du Sénat et réélu en 1932. Au lendemain de l'assassinat de M. Doumer, il fut élu président de la République le 10 mai 1932, au premier tour de scrutin.

En 1914, M. Lebrun fut mobilisé à Verdun comme chef d'escadron d'artillerie et fit à ce titre une grande partie de la guerre. Il est actuellement lieutenant-colonel de réserve.

Très touchées des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de leur grand deuil et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, Mme Vve LORETAN *et famille remercient toutes les personnes qui de près ou de loin y ont pris part, en particulier l'Harmonie, la Société des cafetiers, la Société des pêcheurs, la classe 1881, ainsi que tous ceux qui ont envoyé des fleurs.*

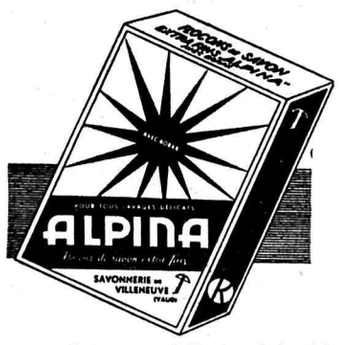

Flocons de savon, produit suisse de 1re qual.
Participez au concours "Lesto"
Savonnerie de Villeneuve S. A.

Confédération

Le doyen des guides de Chamonix est mort

François Simond, doyen des guides de Chamonix, vient de s'éteindre à 93 ans, laissant derrière lui maints de ses élèves qui, eux aussi, ont passé l'âge de la jeunesse.

Depuis une trentaine d'années, François Simond n'exerçait plus son difficile métier qu'il commença aux temps glorieux de l'alpinisme. Simond, Ravanel, Payot, Balmat, Charlet ! Autant de noms qui brillèrent au siècle dernier, lors des « premières » sensationnelles. On doit à François Simond celle des Grands Charmoz, la seconde ascension du Grépont, la première traversée des Drus sans bivouac et bien d'autres exploits accomplis en compagnie de guides et porteurs aimant comme lui passionnément la montagne.

Une audacieuse agression

M. Henri Lacombe, depuis quelques mois concierge de l'Hôtel de France à Lausanne, a été assailli mercredi matin, par un audacieux bandit qui, après lui avoir asséné un coup de poing qui lui cassa une dent et l'étourdit, le bâillonna, puis fit aussitôt main basse sur la caisse, contenant environ 230 fr. M. Lacombe, sitôt libre de ses mouvements, alerta la police qui recherche activecet individu d'environ 35 ans, de grandeur moyenne, qui s'était inscrit sous le nom de Meyer.

Votation populaire

Dans sa séance de jeudi, le Conseil fédéral a pris la décision formelle de fixer au 4 juin la votation populaire sur l'arrêté fédéral concernant la défense nationale et la lutte contre le chômage.

Chez les carabiniers

La Société suisse des carabiniers comptait, au 31 décembre 1938 : 248.248 membres répartis en 3656 sections. L'accroissement par rapport à fin 1937 est de 34 sections avec 6110 membres.

Prochain congrès radical suisse

Les 29 et 30 avril prochains, les délégués du peuple suisse se rattachant au parti radical-démocratique se réuniront à Lucerne pour y tenir leur congrès annuel ordinaire du parti. Ce congrès sera immédiatement précédé d'une séance du comité central suisse. Le samedi 29 avril, à 20 h., débuteront au Kursaal les délibérations consécutives aux rapports sur l'activité du parti et du groupe parlementaire. Le même soir, les présidents des commissions permanentes II (politique générale et éducation) et V (organisation de la jeunesse et sports), ainsi que l'Association suisse pour les cours civiques exposeront aux délégués le *problème de la jeunesse*, qui sera ensuite soumis à une discussion générale.

Les délibérations seront reprises le dimanche matin, dans le local réservé au Congrès. A cette occasion, le chef du Département fédéral de l'Economie publique, c'est-à-dire l'auteur lui-même du projet du Conseil fédéral, renseignera les délégués et les divers organes du parti sur les mesures prévues pour assurer le *renforcement de notre défense nationale*, et en vue de la *lutte contre le chômage*. L'Assemblée pourra ainsi discuter librement les divers points de ce double projet et se prononcer ensuite à son sujet en meilleure connaissance de cause. On peut être certain que nos amis radicaux lucernois feront tout pour que notre Congrès remporte un plein succès.

EST-CE UN SECRET ?...

non, simplement une révélation :
"Pour lutter contre les méfaits du froid un grog au "DIABLERETS" agit souverainement sur l'organisme.

Avis aux Ménagères

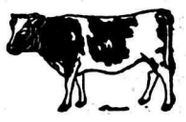

PAQUES vous attend

De la qualité, des prix
Une seule adresse :

BOUCHERIE
MUDRY

Tél. 6.10.73 **Vendredi-Saint grand étalage**

Pâques 1939

ETOILE
Samedi et Dimanche
(Vendredi-Saint relâche)
La célèbre **Opérette d'Oscar Straus**
TROIS VALSES
PIERRE FRESNAY
Yvonne PRINTEMPS

ROYAL
Samedi et Dimanche à 14 h. 1/2 et 20 h. 1/2
(Vendredi-Saint relâche)
Dans un des plus beaux décors du monde...
Les paysages de la Castille et du Pays Basque
L'Espionne de Castille
avec **Jeanette Mac Donald**
l'incomparable interprète du „*Chant du Printemps*"

TRAIN DE NUIT

Pour vos desserts de Pâques adressez-vous à **PIERROZ** confiseur

Sacs de Dames
MAGASIN de l'Imprimerie Nouvelle

La Mode nouvelle...

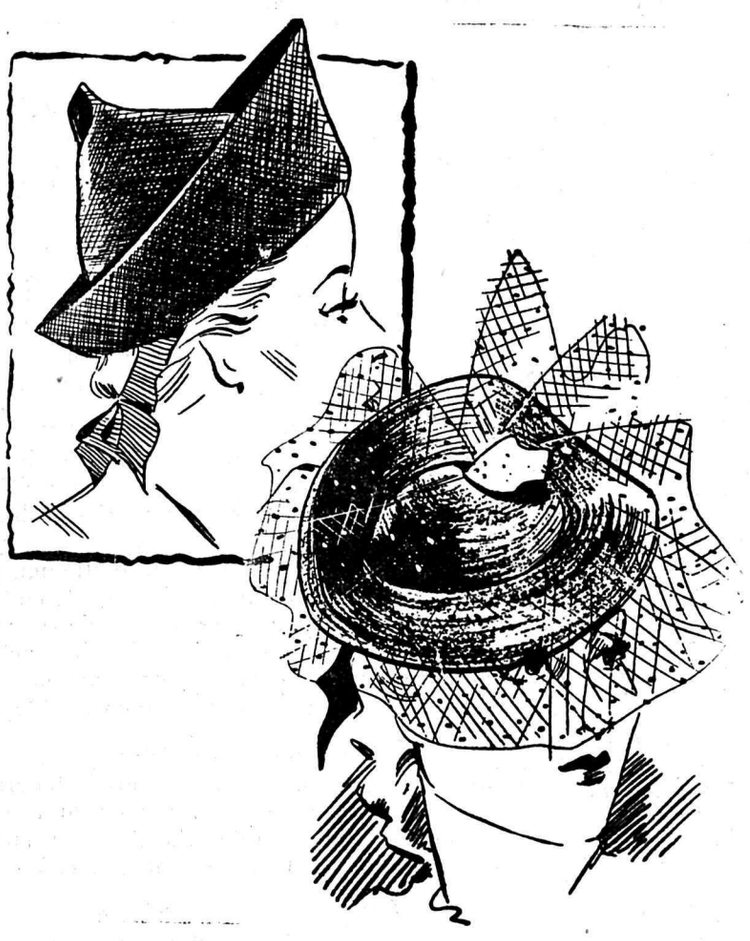

ses tendances

A notre rayon spécial

Petits Bretons, Tambourins, Marquis, Cabriolets, Larges Auréoles, se disputent votre choix ! Dans les teintes actuelles : Cyclamen, Fuchsia, Caramel, Bourgogne, etc., nous présentons une riche collection de modèles, de la forme la plus classique à la plus „tourmentée"

GRANDS MAGASINS

GONSET S.A. MARTIGNY
Hoirie PERNOLLET S.A. MONTHEY

A VENDRE
FAUTE D'EMPLOI
Tracteur agricole
„CLETRAC" à chenilles, en parfait état. Prix Fr. **1500.—**.
Offres sous P 414-5 S Publicitas, Sion.

POULES - DINDES
A VENDRE
Poulettes 5 mois Fr. **4.50**
Poulettes 6 mois Fr. **5.50**
la pièce
Dindes à couver
grandes Fr. **14.**— pièce
moyennes Fr. **12.**— pièce
Envois partout
Parc Avicole, Sion

Aux Amis du Valais
qui venez au Canton de Vaud arrêtez-vous à
L'Hôtel du Port à VILLENEUVE
AU BORD DU LAC
Vous y serez très bien accueillis et bien soignés. Se recommande, le propriétaire-tenancier
BUSSIEN.

A LOUER
en ville de SION, à la rue de l'Eglise
Appartement
de **3** chambres et cuisine, cave, galetas, balcon et petite chambre indépendante. - Conditions avantageuses.
Pour traiter, s'adresser à l'Etude H. Leuzinger, à Sion.

Champéry
A VENDRE
Chalet de 4 chambres, cuisines, bains, 500 m2 de terrain, fr. 7000.—, à verser fr. 4000.—.
Régie Arragon, Vevey.

Banque Populaire Valaisanne
SION
Capital et réserves Fr. 1.000.000.—
Toutes opérations de banque
Prêts sur hypothèques
Facilités de remboursement

Pâques DIMANCHE 9 AVRIL
Hôtel du Muveran
E. DÉLITROZ-BÉGUIN **Riddes** *Téléphone 4.14.54*
MENU SOIGNÉ
Dès 16 h., Concert donné par M. Martial Fessler
L'ARTISTE MUSICIEN ET HUMORISTE BIEN CONNU
Invitation cordiale

Institut de Langues et de **Commerce**
Château de Mayenfels
PRATTELN (Bâle-Campagne)
Pour jennes gens de 10 à 18 ans
Education soignée. Enseignement primaire, secondaire et commercial. — *Préparation aux classes supérieures.*
Nouveau bâtiment scolaire : installation moderne — Site magnifique - Prospectus gratuit. *Direction : Th. Jacobs.*

MARC CHAPPOT
Ebénisterie-Menuiserie, **Martigny-Ville,** tél. 6 14 13
Cercueils simples et de luxe
COURONNES
Maison valaisanne. Transports internationaux

Au **nouveau terrain** du **Martigny-Sports**

Dimanche de Pâques 9 avril :
à 13 h. 30 : Pully II-Martigny III
à 15 heures :
Lausanne II - Martigny I

VARICES ouvertes

DARTRES - ECZÉMAS - COUPURES
DÉMANGEAISONS - CREVASSES
ÉRUPTIONS de la PEAU - BRULURES
ETC.
VOUS QUI SOUFFREZ, FAITES UN DERNIER ESSAI AVEC LE MERVEILLEUX
Baume du Pèlerin
Boîte fr. 1.-. Pot fr. 2,25, toutes pharmacies

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY
Capital et réserves Fr. 1.030.000.-
CRÉDITS DE CONSTRUCTION
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET SOUS TOUTES AUTRES FORMES
COMPTES COURANTS COMMERCIAUX
DÉPOTS A VUE, EN CAISSE D'ÉPARGNE, A TERME
GÉRANCE DE TITRES — CHANGE
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE AUX MEILLEURES CONDITIONS
Etablissement contrôlé par l'Union suisse des Banques régionales

ÉNORME ASSORTIMENT DE
Sacs de dames

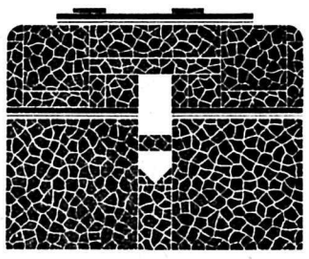

Magasin de l'Imprimerie Nouvelle Martigny

UN APPEL du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral lance l'appel suivant au peuple suisse :

Confédérés,

Pour renforcer et seconder l'armée en cas de guerre, le Conseil fédéral a réorganisé les services complémentaires. Par une modification de la loi sur l'organisation militaire, l'obligation de servir a été prolongée jusqu'à l'âge de 60 ans. Les hommes inaptes au service militaire, mais valides, seront désormais versés dans les services complémentaires. Les citoyens âgés de 20 à 32 ans qui ont été déclarés inaptes au service seront soumis, cette année, à une visite sanitaire complémentaire. Nous avons renoncé à prévoir une mesure semblable pour les hommes des classes d'âge plus anciennes, mais nous comptons qu'un grand nombre d'entre eux s'engageront pour compléter les effectifs jusqu'à ce que la nouvelle organisation produise tous ses effets.

Aussi, invitons-nous tous les hommes âgés de plus de 32 ans qui ne sont pas astreints au service militaire ni attribués aux services complémentaires et tous ceux qui sont déjà libérés du service à s'engager dans les services complémentaires. Pour leur attribution, on prendra leurs désirs en considération. Les citoyens qui ont servi comme officiers ou sous-officiers recevront un emploi correspondant à leur grade. Comme le front réclame le plus grand nombre possible de combattants, l'armée a besoin d'auxiliaires des catégories les plus diverses. Tout homme valide peut, selon ses aptitudes, rendre de précieux services à la défense nationale.

Nous faisons aussi appel aux femmes et aux jeunes filles. La défense nationale a grand besoin d'elles. Certaines remplaceront les hommes enlevés à la vie économique par la mobilisation. On ne demande pas à celles-là de s'engager dans les services complémentaires. D'autre part, les femmes seront très utiles, voire indispensables, dans le service de santé de l'armée, dans les œuvres sociales et dans de nombreux domaines intéressant la défense nationale. Les femmes prêtes à se vouer à ces tâches peuvent s'engager dans les services complémentaires. Comme les hommes, elles pourront indiquer le genre d'activité qui leur convient.

Si une guerre devait éclater — ce que Dieu ne veuille, — seuls le dévouement et l'esprit de sacrifice de chaque homme et de chaque femme sauveront notre patrimoine le plus sacré : la liberté et l'indépendance. Le Conseil fédéral sait que le peuple suisse tout entier ne pense pas autrement sur ce point.

Confédérés, demandez dès maintenant votre incorporation dans les services complémentaires, afin de contribuer, en cas de danger, à la défense du pays.

La question pénitentiaire en Valais

Des réformes indispensables

La présence du pénitencier de Sion de Duboin, le spécialiste de l'évasion, et l'arrivée de nouveaux détenus qui selon toute vraisemblance resteront fort longtemps dans cet établissement, ont une fois de plus retenu l'attention de l'autorité compétente sur la situation anormale dans laquelle se trouve, dans ce domaine, le canton du Valais.

Le 15 octobre 1937 déjà, le Conseil d'Etat adoptait un message destiné au Grand Conseil et relatif à la réforme pénitentiaire.

UN PEU D'HISTOIRE

Jusqu'en 1931, le canton du Valais disposait des prisons préventives de districts et du pénitencier de Sion. Les premières renfermaient tous les prévenus en instance de jugement ; ils ne pouvaient pas travailler. Le pénitencier abritait les condamnés qui travaillaient en atelier ou même étaient loués à des particuliers pour divers travaux de campagne. Il n'y a pas si longtemps qu'on les voyait traverser la capitale escortés d'un gardien portant le fusil en bandouillère.

Actuellement les prisons de district ne reçoivent que des prévenus et cela pendant les 5 premiers jours de leur détention. Ils sont ensuite transférés au pénitencier de Sion.

Ce dernier se compose de deux bâtisses : l'une date de 1911, l'autre du XVIIe siècle et aurait été à l'origine un hôtel des monnaies et un couvent.

De l'avis même du Conseil d'Etat, cet établissement « réunit tous les inconvénients d'une organisation défectueuse ». Tous les frais y sont trop élevés, les ateliers sont dispersés et de ce fait demandent davantage de surveillants ; le bâtiment abrite des prévenus et des femmes détenues, d'où une promiscuité regrettable empêchant la classification des pensionnaires.

LE DOMAINE DE CRETE-LONGUE

Ce domaine a été acheté par l'Etat en 1931 et compte 68 hectares. Il a coûté 200.000 fr. et a été estimé au 1er janvier 1936, ensuite des travaux exécutés, à 340.000 fr.

Malheureusement les locaux dont on dispose sont aussi insuffisants et ne peuvent avoir qu'un caractère provisoire.

LES PROJETS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat a donc prévu :

a) de concentrer les services à Crête-Longue, les femmes seules restant au pénitencier de Sion, dans la partie moderne.

b) la construction à Crête-Longue d'un bâtiment en forme de U, doté de 72 cellules et permettant la répartition des détenus en 4 catégories absolument séparées les unes des autres, soit : 1) préventive ; 2) réclusion ; 3) emprisonnement ; 4) arrêts et détenus militaires.

c) suppression des préventives des districts.

Cette réorganisation coûtera à l'Etat un demi-million de francs, mais, répétons-le, elle ne peut plus être retardée si l'on veut dans la mesure du possible chercher à réadapter le délinquant pour qu'il puisse reprendre sa place dans la société sans y être un élément de désordre.

Cette dépense sera compensée en partie du moins par le fait que la journée de détenu sera moins onéreuse (actuellement elle revient au pénitencier à 3 fr. 80 par jour et à 0 fr. 72 à Crête-Longue) et d'autre part par la location du vieux bâtiment actuel du pénitencier de la capitale.

L'APPLICATION DU CODE PENAL SUISSE

L'on sait du reste que l'adoption du Code pénal suisse oblige les cantons à construire des bâtiments qui répondent au but poursuivi, la rééducation du délinquant. La Confédération subsidiera donc fortement les constructions nécessaires.

C'est pourquoi le Valais — et il faut le souligner — est le premier canton qui ait soumis ses plans à Berne pour être bien sûr qu'ils sont conformes à ce que l'on demande.

Terminons en remerciant M. le conseiller d'Etat Pitteloud de bien avoir voulu nous donner les renseignements ci-dessus.

Il nous a d'autre part assuré que toutes les mesures avaient été prises pour mettre Duboin hors d'état de recommencer ses tentatives de fuite. Qu'on en juge :

Un ordre de service prescrit : 1) que le condamné sera toujours visité par deux gardiens à la fois; 2) qu'il sera fouillé à fond une fois par semaine ; 3) que ses repas lui seront apportés une fois par jour et que sa cellule sera nettoyée également journellement, en présence de deux gardiens ; 4) les gardiens ont reçu l'ordre en cas de tentative d'évasion de faire usage de leurs armes même sans sommation. Duboin en a été avisé.

Mr.

Les abricotiers et le gel

Un communiqué a paru dernièrement faisant connaître que selon des contrôles effectués par la Station fédérale d'essais viticoles et arboricoles à Lausanne, l'abricotier, spécialement le « Luizet », ne pouvait supporter, en ce moment de l'année, sans préjudice, un gel de -3° C. durant plus d'une heure. En complément de cette information, nous faisons savoir ce qui suit :

Nous avons effectué dans les laboratoires de la Station deux séries d'essais avec des branches d'abricotier de notre Domaine de Pully prèès Lausanne (boutons fermés). Nous avons exposé ces branches à des températures basses, allant, pour les premiers essais de -3 à -11° C., en conditions sécères, pour les seconds de -3 à -8° C. en conditions humides.

Nous avons constaté que les boutons soumis pendant 10 heures à -3° C. en conditions sèches, avaient en général supporté cette température ; mais dès que la durée d'exposition augmente ou que la température descend à -4 ou -5°, on remarque que le carpelle (ovaire, style ou pistil) noircit et se ratatine. En conditions humides, la température critique est entre -3 et -4° C.

Il résulte de ces constatations que les bourgeons d'abricotier assez avancés dans leur développement, comme c'est le cas actuellement dans notre Domaine de Pully, peuvent subir quelques dommages s'ils sont soumis aux températures précitées. Mais il serait certainement faux de vouloir généraliser cette observation et de l'appliquer sans exception aux abricotiers encore très en retard dans leur développement, comme il s'en trouve en particulier en Valais, sur la rive gauche du Rhône. La pratique a démontré que, dans ces conditions, les arbres en question supportent presque chaque année, à pareille époque, sans en souffrir, des températures assez basses.

Station fédérale d'essais viticoles et arboricoles, à Lausanne.

Confiez toutes vos annonces à « Publicitas »

Une bonne recette

Voici la façon très simple de préparer chez soi un vin fortifiant, actif et agréable. Achetez chez votre pharmacien (pour Fr. 1.65 seulement) un flacon de Quintonine et versez son contenu dans un litre de vin de table. C'est tout : votre vin fortifiant est instantanément préparé. Dose à prendre : un verre à madère avant chaque repas. La Quintonine stimule l'appétit, tonifie l'organisme et vient en aide aux affaiblis, aux fatigués, aux surmenés.

Supplément # LE CONFÉDÉRÉ

Martigny, vendredi 7 avril 1939. *No 41.*

VERS DES RESOLUTIONS VIRILES

Un appel des Jeunesses radicales

Le Comité directeur des Jeunesses radicales adresse au peuple suisse un appel émouvant, que chacun tiendra sans doute à méditer sérieusement. En voici la teneur :

« Nous devons nous tenir prêts pour l'heure décisive, qui peut sonner cette année ou l'année prochaine. Nous devons être forts en prévision de l'épreuve qui ne nous sera pas épargnée ; accepter les choses telles qu'elles sont, avec calme et sang-froid ; puis prendre en sachant ce que nous voulons et avec clairvoyance toutes les mesures destinées à sauver notre liberté et notre indépendance. La volonté de nous défendre doit être dure comme du granit, et aucun sacrifice ne sera jugé trop lourd.

La seule chose qui en impose à la force est une force contraire. Que cela nous plaise ou non, le pays doit devenir un vaste champ militaire, et l'armée doit être portée à sa plus haute capacité guerrière. La riposte qui sera donnée à l'envahisseur doit être de la dernière violence. Il devra payer avec du sang chaque pouce de notre terrain. Et, à côté de l'armée, le peuple tout entier livrera une résistance jusqu'au dernier souffle.

Etre prêts à la guerre signifie mettre fin une fois pour toutes aux querelles entre les partis et entre les divers groupements de la population. Afin d'être puissants vis-à-vis de l'étranger, nous ne devons pas gaspiller nos forces dans des luttes fratricides. Nous devons choisir résolus à réaliser l'œuvre de fraternité. Mettons à la tête de l'Etat les meilleurs et les plus audacieux. Le peuple se rangera derrière eux avec une ferme confiance et une discipline exemplaire. En présence de l'immensité de cette tâche, tous les remèdes à la petite semaine sont illusoires et seront condamnés par l'histoire.

En fin de compte, tout dépend de la valeur de l'homme de chacun des Confédérés. Nous nous demandons : sommes-nous prêts à sacrifier notre vie pour la liberté et la patrie, ceci d'une façon entière et sans idée de retour ? Lorsque viendra l'offensive brutale, que chaque soldat fasse son devoir. Mais, s'il surgit à l'esprit des tentations du genre de celle-ci : ne voulez-vous pas céder sur tel ou tel point, afin de nous épargner l'invasion ? Voulez-vous mettre en jeu l'existence de la nation alors que vous pourriez sauver votre vie par une petite concession ? En pareil cas, nous devons montrer que la grandeur et la dignité peuvent être l'apanage d'un petit peuple. C'est pourquoi nous devons faire serment de n'admettre aucune entorse à notre liberté et à notre honneur et de préférer une lutte sans espoir à l'abandon de nous-mêmes et à notre soumission.

Un peuple qui combat vaillamment ne peut pas périr.

Nous conservons le calme. Mais pas le calme qu'exigent de leurs victimes les potentats de l'heure. Pas non plus le calme qu'exigent par opportunisme d'autres gouvernements. Mais le sang-froid d'hommes qui ne connaissent pas la peur, qui perçoivent clairement les périls et sont décidés à y répondre par tous les moyens. Faisons ce qui est nécessaire, faisons-le vite, sachons avoir des desseins vastes et audacieux. Aujourd'hui, il s'agit d'être devant le sérieux de l'heure, de véritables Confédérés liés par serment : de faire bloc et de voler au secours du pays et de tous ceux qui, comme nous, se sentent entièrement et uniquement Suisses. »

Si de nombreuses unités prennent la virile résolution de suivre les traces glorieuses du régiment des Gardes-Suisses qui se fit massacrer jusqu'au dernier homme, le 10 août 1791, les amateurs de conquêtes gratis y regarderont peut-être à deux fois avant de s'en prendre à nous.

Union suisse des Coopératives de consommation

Le rapport annuel de l'Union suisse des coopératives de consommation (U.S.C.) vient de sortir de presse. L'Union comptait fin 1938 : 543 membres (coopératives locales et régionales, entreprises coopératives à buts spéciaux et fondations). Son chiffre d'affaires, en augmentation de 6 ½ millions de francs sur l'année précédente, s'est élevé à fr. 207.029.694.64. Le résultat d'exploitation permet de payer de nouveau un intérêt de 5 % au capital de parts sociales, d'amortir tous les achats de mobilier effectués dans le courant de l'année et d'opérer un nouvel amortissement de fr. 151.401.70 sur les immeubles, de verser 50.000 fr. au Séminaire coopératif et 500.000 fr. au fonds de réserve ordinaire. L'actif du bilan établi au 31 déc. 1938 accuse une somme totale de fr. 24.557.661.74.

La participation de l'U.S.C. et des sociétés adhérentes à l'écoulement de la production indigène au cours de l'année 1938, est illustrée par les chiffres suivants : fruits et baies 6.814.534 kg. ; légumes frais 3.939.890 kg. ; pommes de terre de table 16.873.359 kg. ; œufs du pays 14.110.131 pièces ; vin du pays, 1.036.052 litres. Ces chiffres concernent exclusivement les produits agricoles indigènes, des produits étrangers n'ayant été importés que dans la mesure où l'exigeait la satisfaction des besoins.

„Luy" Cocktail
L'APÉRITIF RENOMMÉ

Sur les traces d'un grand poète

(Correspondance particulière)

De tout temps, le Valais a su attirer dans son sein une foule d'artistes et d'hommes célèbres. La région de Sierre avec sa complémentaire station de Montana semble avoir été particulièrement favorisée à cet égard. Pendant la grande guerre, bon nombre d'internés qui se réfugièrent chez nous pour se soigner figuraient au nom d'artistes et d'écrivains illustres. C'est parmi eux qu'il faut aller chercher un grand poète français, malheureusement très peu lu dans notre pays. On ignore même plusieurs de ses œuvres où le cadre sauvage de la vallée aux treize étoiles a sa large part d'inspiration.

Le nom de Jouve, avouons-le, suscite chez nous quelques haussements d'épaules et plus d'un point d'interrogation. Cependant, il n'est jamais trop tard pour faire aimer une œuvre âpre, belle et sensible. Poète d'avant-garde, incisif et racé, Pierre-Jean Jouve s'est indigné avec une rare violence contre les horreurs de la guerre. Il fait bon relire pendant ces temps troublés de tels cris de révolte contre la plus abominable des tueries humaines. Jouve, dans « Vous êtes des hommes », « Poèmes contre le Grand Crime », « Danse des morts », « Hôtel-Dieu », dénonce en vers cinglants, acerbes, sonores, la salissure sanglante des armées qui s'entre-déchirèrent. Ecoutons-le plutôt :

« Dites ! pas un homme ne sait
Quel être ricanant se cache
Sous le rideau de sa mort ;
Pas un homme n'est revenu
Du silence, disant : j'ai vu.

Pas un.

Et sous les ciels ils sont ivres
D'avoir tué, tué de mort
Plus de dix millions de vrais hommes,
Dans la boue de mille batailles
Où ils tuèrent dans la mort,
Enfoncés là jusqu'aux deux seins.

Ils sont ivres... »

Pendant les années de guerre, Jouve, malade de la poitrine, fait plusieurs séjours à Montana. D'ailleurs il y reviendra plus tard, attiré semble-t-il par la forêt et les pâturages, la vigne, les rocs et les petites gentianes. C'est probablement à cette époque qu'il écrivit « Le Monde désert », curieux roman psychologique où le paysage de Montana, de Sierre et du Val d'Anniviers se profile en traits rapides, vigoureux, très caractéristiques.

Il est remarquable de voir avec quelle solide adaptation et quelle sûreté de coup d'œil, le français Jouve regarde nos montagnes et notre vallée. En très peu de lignes, deux ou trois couleurs, l'écrivain fixe définitivement tel aspect de l'Alpe, tel visage de nos contrées. Sobres à l'extrême, ses descriptions atteignent parfois une force peu commune. Il adorait le bois de Finges près de Sierre, s'y promenait souvent en compagnie d'amis. Le teint pâle, maigre, avec de petits yeux félins brûlant d'une flamme intense, il découvrait dans cette sauvage nature de nouveaux éléments poétiques. Il existe un fort beau poème, très peu connu, inspiré par le bois de pins. Qu'on me permette encore de le citer ici *) :

« La rousse colline
Peuplée de vent
Dansait comme la flamme
Sous l'odeur de résine.

Une autre colline,
Ses pins pleins de vent,
Pesait sur un bois
Epais, sans soleil,
Etouffant d'odeur
Et craquant de joie,
Où l'on entendait
Par bouffées renaître
Sous mille pins mauves
Une flûte humaine
Eternellement là
Pour tout enivrer
Et tout oublier.

Les pas étaient forts
Sur un sol léger.
Parfois
Dans le ciel entier
Montait la paroi
Aux ravines bleues
Où pleuvaient les pierres ;
Et la grande montagne était à genoux
Devant la forêt.
La parole claire allait d'arbre en arbre,
La pensée sortait du cœur résineux ;
L'homme se sentait dru contre la mort
Comme la forêt.

Alors paraissait
Entre deux collines
Belles comme des seins
Un petit lac noir
Où trempaient deux pins
Ecroulés et morts ;
Et les roseaux jaunes
Bordaient les eaux mortes,
Si bien qu'on voyait
Au plus silencieux
De cette forêt
Comme un sexe d'or. »

Dans un autre livre « Adolescence », Jouve chante avec une exaltation fervente un retour vers Dieu. Plusieurs passages reproduisent fidèlement certains aspects de Montana, du plateau de Crans. Le poète parle de la fonte des neiges, des premières fleurs bleues, du gazon jaune avec une tendresse touchante et un rare bonheur. Sa vision des êtres et des choses garde toujours un côté aigu et profond, une admirable justesse.

Poète émouvant, Jouve, qui s'était retiré dans un volontaire silence, fait beaucoup reparler de lui grâce à de récentes et nombreuses publications. Le Valais, une fois de plus, peut être fier d'avoir inspiré génialement tant d'artistes.

René-Pierre Bille.

*) *Huit poèmes de la solitude (épuisé).*

Les éleveurs de la race alpestre d'Hérens

C'est dans la grande salle de gymnastique de l'Ecole cant. d'agriculture que la Féd. des syndicats d'élevage de la race d'Hérens a tenu ses assises annuelles, dimanche passé 2 avril. A 14 h. le tintement de deux belles sonnettes de Bagnes, aux courroies richement décorées, annonce l'ouverture de la séance que préside M. Alphonse Fellay. Dans la nombreuse assistance évaluée à près de 150 personnes, on remarque notamment la présence de M. A. Sierro, chef de la Station cantonale de zootechnie et des membres du jury cantonal. En qualité de gérant de l'organisation, M. Luisier, directeur, procède à l'appel. Soixante-deux syndicats avaient envoyé leurs délégués, parmi lesquels il faut mentionner Mollens et Vernayaz, nouvellement admis.

La partie administrative est menée avec rapidité. Les comptes sont toujours en bonne posture, ce que soulignent avec satisfaction les vérificateurs, et l'assemblée n'a pas de peine à les ratifier et à en donner décharge au comité.

Dans son rapport annuel, M. Luisier relève notamment les efforts accomplis pendant le dernier exercice pour mettre au point la tenue des registres généalogiques conformément aux nouvelles instructions, pour assurer l'exportation du bétail dans la région de Chamonix et pour participer dignement à l'Exposition nationale de 1939. L'assemblée témoigne son approbation par ses acclamations. Deux objets à l'ordre du jour retiennent particulièrement l'attention des délégués : la participation aux expositions de bétail à Zurich et l'organisation d'un marché concours de taureaux à Sion en automne.

Au sujet du premier point, la Féd. décide de prendre part avec 16 pièces au *concours général* de bonne conformation qui aura lieu du 18 au 26 septembre, et aux *concours de productivité* dans les catégories « bétail laitier » et « bétail gras », du 17 au 24 août. On renonce par contre à l'exposition permanente dont les frais ne sont pas en rapport avec le résultat très problématique que l'élevage pourra en retirer.

L'organisation d'un *marché-concours* de taureaux reproducteurs à Sion au début d'octobre donne lieu à un long débat. La question est nouvelle pour la Féd. Aussi, faudra-t-il opérer avec prudence. Finalement, l'assemblée se rallie à la proposition du comité en priant la Station cant. de zootechnie de tenter l'expérience cet automne.

La nécessité d'appliquer méthodiquement le *contrôle laitier* dans la sélection de la race d'Hérens est exposé judicieusement, quoique brièvement, par M. le prof. Sierro qui regrette, faute de temps, de ne pouvoir entrer dans les détails de cet important problème zootechnique.

Il est plus de 17 heures lorsque la séance administrative est levée. Celle-ci est suivie de la traditionnelle distribution de primes aux secrétaires de syndicats pour la bonne tenue des registres généalogiques.

Pour joindre l'agréable à l'utile, cette belle manifestation se termine par la projection du film sur la race d'Hérens, film destiné à l'exposition de Zurich. C'est toute la vie du montagnard et de son bétail qui se déroule devant les yeux des spectateurs. Ce film est très applaudi et chacun rentre chez soi enchanté de la journée. *A. L.*

Conférence du capitaine Studer

aux sous-officiers de Sion et environs

« Les gaz de combat », tel est le sujet traité avec la compétence du technicien, par le capitaine Studer, chef de service au Département militaire, devant un nombreux auditoire de sous-officiers attentifs et intéressés. Après un bref historique au cours duquel le conférencier nous apprend que les gaz, sous la forme de fumée, étaient connus comme moyens de combat, au temps de l'antiquité (siège de Troie), puis plus récemment au siège de Sébastopol en 1855, et enfin au 20me siècle lors de la guerre de 1914, la conquête d'Abyssinie et la guerre d'Espagne.

Le gaz, plus lourd que l'air, poussé par un vent favorable de 3 à 4 m. seconde, rampe dans les tranchées, mettant les hommes hors de combat, ou, s'ils sont munis de dispositifs de protection, les mettant durant des heures et des jours à la plus dure épreuve : l'effet démoralisant du masque.

Il faut distinguer 4 catégories de gaz de combat : les suffocants, lacrymogènes, ternutatoires et vésicants. On les classe en deux grandes espèces : les gaz fugasses utilisés lors des offensives ; les gaz persistants ou gaz de combat proprement dit... leurs noms : chlore, phosgène, diphosgène et ypérite. Ce dernier, le plus dangereux, est à la fois suffocant, lacrymogène et vésicant.

La nature qui fait si bien les choses, protège contre les trop fréquentes émissions de gaz. Il faut, en effet, un certain nombre de conditions atmosphériques pour faciliter l'émission. Le vent violent, l'insolation qui favorise les courants ascendants, la pluie et l'humidité sont autant d'obstacles naturels. On évalue à 60 le nombre de jours favorables aux émissions de gaz dans une année.

Parmi les moyens techniques de neutralisation, il faut citer le filtrage (masque) et la décomposition du gaz par des moyens chimiques. En Espagne, alors qu'au début de la guerre l'efficacité atteignait le 60% après l'utilisation rationnelle des moyens de protection elle tombait à 3,3 %. Pour illustrer son exposé, le capitaine Studer fit circuler des modèles de masques suisse et étrangers. Notre masque suisse soutient parfaitement la comparaison avec les masques des armées les mieux organisées.

Lors de la grande guerre, pour parer aux inconvénients atmosphériques on utilisa dès 1916 l'obus d'artillerie à dispersion de gaz, puis, dès 1917 les lance-mines à courte portée. L'effet brisant de tels engins est nul, aussi suffisait-il aux combattants de se munir de masques. A l'arrière du pays, seuls les avions peuvent présenter le danger des gaz. A cet effet, les services fédéraux de la DAP ont pris, depuis quelque temps déjà, des mesures de protection des agglomérations dépassant 3000 habitants. En Valais, plus de 500 spécialistes ont été formés à l'emploi du masque et à la lutte contre les gaz.

Une nouvelle période d'instruction, technique celle-là, va s'ouvrir. Le capitaine Studer, faisant confiance à la discrétion des sous-officiers, décrivit ensuite un fort intéressant exercice qui sera exécuté en ville de Sion. Les sous-officiers se mettent avec enthousiasme à la disposition du Dépt militaire, des autorités civiles et des chefs de la DAP pour l'exécution de semblables exercices susceptibles de faire naître la confiance du peuple dans nos institutions de défense nationale.

Les gaz ne décideront pas du sort des batailles si la technique de protection est connue et pratiquée avec discipline, nous dit en terminant le capitaine Studer.

Le président Hubert félicita comme il convient l'orateur et lui assura la collaboration intelligente des sous-officiers conscients de la valeur de l'œuvre qui se poursuit inlassablement. *A.*

Notre prétendue civilisation n'est souvent qu'une barbarie raffinée.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
25 professeurs
méthode éprouvée
programmes individuels
gain de temps
École LÉMANIA
LAUSANNE

La lutte contre la tuberculose

VALLEE DE BAGNES

Montagnards de la vallée de Bagnes, c'est à vous cette année qu'incombe la préparation de notre kermesse de 1939, fixée en septembre. Le printemps approche ; en attendant qu'il permette la reprise des travaux extérieurs, voulez-vous profiter des jours en chambre qui vous restent pour préparer des lots, de nombreux lots ? Habitants des trois vallées du district, à nouveau unissez-vous dans un bel esprit de charité. Les deux kermesses précédentes de Sembrancher et d'Orsières ont eu un succès magnifique ; vous ne sauriez admettre, n'est-ce pas ? que celle de Bagnes obtienne un moins beau résultat !

A l'œuvre donc ! Grâce à votre ingéniosité et à vos cœurs généreux, c'est le *soleil de la guérison* qui pénétrera dans bien des foyers...

Comité de la Ligue antituberculeuse du district d'Entremont.

***

« La Suisse »

Société d'assurances sur la vie et contre les accidents, Lausanne.

La société a conclu en 1938, au cours de son 80e exercice, exclusivement en Suisse, 3515 contrats d'assurances sur la vie, pour une somme de 24.393.362 fr. et 5482 contrats d'assurances contre les accidents et la responsabilité civile, avec 347.666 fr. 55 de primes annuelles.

Au 31 décembre 1938, les capitaux assurés sur la vie s'élevaient à 355.336.053 fr. avec 1.834.743 fr. 61 de rentes annuelles en cours, et les primes annuelles des assurances contre les accidents et la responsabilité civile à fr. 2.641.223.30.

Le bilan au 31 décembre 1938 présente un actif de fr. 195.846.832,83. Après versement de 2 millions au fonds de répartition des assurances avec participation aux bénéfices, l'excédent de recettes de la branche vie s'élève, pour l'année écoulée, à fr. 292.706,88 et celui de la branche accidents à fr. 292.109,50, soit ensemble fr. 584.816,38.

ON DEMANDE

Jeune FILLE

pour aider dans ménage de campagne. Vie de famille.
Faire offres Madame Piéri, Chancy, Genève.

A VENDRE
une jolie voiture

FIAT 514

ayant peu roulé. S'adresser au journal sous chiffres 302.

Gnagis

frais ou salés (museaux, oreilles pieds, queues de porcs)
fr. -.50 le 1/2 kg.
Saucisses de ménage
porc et bœuf, cuites,
fr. 1.25 le 1/2 kg.
JAMBONNEAUX
frais, bien viandés,
fr. —.65 le 1/2 kg.
TÉTINES FUMÉES
fr. —.35 le 1/2 kg.
RAGOUT de MOUTON
frais, fr. —.90 le 1/2 kg.
Service soigné contre remboursement
Port en plus, Se recommande :
Boucherie-Charcuterie
SUTER, Montreux 8

JOLIS

pour agrémenter votre intérieur. Une visite au magasin ne vous engage à rien.

Nous pouvons également exécuter selon votre désir et vos indications, n'importe quel meuble. Croquis et devis sans engagement.

Reichenbach Frères & Cie
Fabrique de meubles SION
Magasins : Avenue de la Gare

A louer, Avenue du Bourg,

Appartement

3 chambres, cuisine, bûcher, cave, galetas, jardin. S'adr. Lucien Gay-Crosier, Martigny-Brg.

Projets, devis et conseils
Tr Simmen + Co S.A. Lausanne, rue de Bourg, Brugg, Zurich.
SIM MEN
MEUBLES SIMMEN

Par FRANCK-AROME, tout café s'améliore, le bon devient excellent!

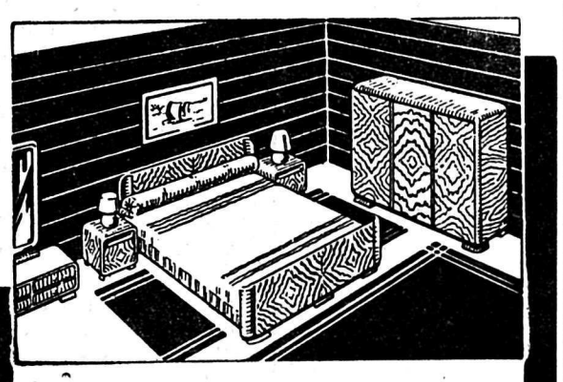

LES MEUBLES DE BON GOUT
à des prix et conditions avantageux, chez

A. GERTSCHEN FILS
Fabrique de Meubles NATERS-BRIGUE

ELECTROCULTURE Economie ● Qualité ● Quantité de récoltes

Diplôme commercial
et de langues
pour bureau et secrétariat en 3 à 6 mois. **Ecole RAPID, Lausanne,** Chauderon 25. Tél. 2.70.16. Programme gratis.

E. Berger Horloger diplômé
Place Centrale
MARTIGNY
Montres 1re qualité - Horloges - Pendules - Réveils de 1res marques. Bijoux - Orfèvrerie - **Lunetterie** - Réparations

LUNDI DE PÂQUES
nos magasins resteront
FERMÉS
Innovation S.A. Lausanne

A LOUER
à **Vercorin** s. Sierre, alt. 1400 m.

CHALET neuf

meublé, de 4 chambres, cuisine et cave, avec **JARDIN d'agrément.**
S'adresser au bureau du journal sous chiffres 299.

Vêtements

sur mesure, coupe moderne, tout travaillé sur crin spécial et sur toutes les formes du corps. En drap anglais de 120 à 170 fr. ; en drap suisse de fr. 90.- à 140.-.
Se recommande. **G. Traub.**

A louer, dans bâtiment neuf, de suite ou à convenir

Appartement

de 2 ch. cuisine, balcon et jardin, tout lino (cuisinière).
A vendre lit d'enfant.
S'adr. sous chiffres 294 au bureau du journal.

FEUILLETON du « Confédéré », No 10

Le Coffre-Fort vivant

ROMAN

par Frédéric MAUZENS

— Et il paraît quand ?

— Demain.

Et le reporter sortit et sauta dans un taximètre qui l'attendait à la porte.

— Ch'est toujours une bonne réclame pour le Vieux Chèvres, fit observer Teyssèdre.

— Elle nous coûte cher ! repartit Cruchat.

Deux messieurs entrèrent presque ensemble et déclinèrent leurs qualités. L'un était correspondant du *Wide World* et l'autre de *Die Woche*. Eux aussi étaient armés d'appareils photographiques qu'ils mirent immédiatement en batterie. Tout en opérant, ils nous questionnèrent. Le baragouin auvergnat de Teyssèdre répondit aux baragouins anglais et tudesque des correspondants. Les objectifs faisaient clac ! clac ! Des instantanés nécessitèrent l'emploi du magnésium, et nous fûmes de nouveau éblouis par les éclairs, suivis d'une fumée qui prenait à la gorge.

L'Anglais et l'Allemand étaient encore là que les envoyés d'autres journaux illustrés envahissaient à leur tour le Vieux Sèvres.

Le *Monde illustré*, la *Vie illustrée*, la *Vie heureuse*, tous les grands magazines français nous disputèrent aux revues de l'étranger. Cela dura jusqu'à midi.

Entre temps, M. de Chasseneuil était arrivé et avait pris à part les Cruchat. Ceux-ci avaient appelé Teyssèdre. Et, depuis ce colloque, les trois Auvergnats paraissaient moins sombres.

Le collectionneur parti et Teyssèdre assis à la table de ses compatriotes pour partager le lard et les marrons du déjeuner, Cruchat me dit :

— M. de Chasseneuil est retourné ce matin chez son docteur, et celui-ci a garanti que c'était une question de temps. Vous ne souffrez presque pas. Cette légère souffrance disparaîtra peut-être même complètement.

Le fait est que, distrait par les multiples interviews subies depuis la veille, je sentais à peine une faible douleur au ventre.

— Mais, continua le brocanteur, il est certain qu'une fois ou l'autre le mal renaîtra, et si cuisant, cette fois, que vous serez le premier à demander l'opération.

Je me sentis pâlir.

— Tu vois, imbéchile, che que tu gagnes à attendre ! cria Teyssèdre. Il faudra que tu y paches tôt ou tard, après quoi l'on te fichera dehors pour ta mauvaije volonté !

Les Auvergnats tenaient un nouvel argument pour me décider. On pense qu'ils ne se firent pas faute de l'employer sous toutes les formes possibles. Pendant des heures, ils attaquèrent ainsi, vainement, ma force d'inertie.

L'après-midi, il vint encore quelques journalistes et plusieurs curieux.

A la tombée de la nuit, nous eûmes la visite d'un second envoyé de l'*Illustration*. Le directeur de cette revue trouvait insuffisants les clichés photographiques. Il voulait un plan détaillé du théâtre de l'accident.

— Le voilà, le théâtre de l'accident, dit Cruchat en montrant son magasin.

— Le plan doit comprendre aussi les pièces adjacentes, dit le reporter.

— Ah ?

— Le directeur y tient.

Cruchat pilota dans l'appartement l'envoyé de l'*Illustration*. Celui-ci relevait avec minutie jusqu'à l'emplacement des meubles et multipliait les questions.

— C'est pour votre prochain numéro ? demanda le brocanteur.

— Evidemment. Ces détails n'auraient plus aucun intérêt dans le numéro suivant. Ils ne valent que par l'actualité.

Le reporter de l'*Illustration* fut le dernier de la journée. La curiosité professionnelle de ces messieurs nous laissa tranquilles jusqu'au moment du coucher.

Je ne me rappelle rien de notable dans la soirée ni dans la nuit.

VII

Les correspondants du « Times » et du « Daily Chronicle »

Le lendemain 14 févrer, M. de Chasseneuil apporta l'*Illustration*. Toute une page était consacrée au Veux Sèvres. Mais, chose curieuse, le plan dressé avec tant de soin ne s'y trouvait pas. Cruchat en faisait la remarque, quand deux messieurs entrèrent et se nommèrent : Jack Ferson, correspondant du *Times*, et Lewis Suttle, correspondant du *Daily Chronicle*.

Cela recommençait.

Je me dis que si la presse étrangère s'en mêlait, nous n'étions pas près de voir la fin des interviews. Que les journalistes parisiens fussent venus se renseigner sur un curieux accident arrivé à Paris, rien de plus naturel. Que les grandes revues illustrées d'Europe eussent fait prendre au Vieux Sèvres des photographies qu'on ne pouvait évidemment pas prendre ailleurs, cela se comprend. Mais les organes non illustrés de Londres ne pouvaient-ils pas se contenter de puiser leurs documents dans les feuilles françaises ? Leur en fallait-il donc de première main ?

Décidément, mon cas avait ému le public encore plus que je ne le supposais. Voilà que les journaux du monde entier se mettaient à envoyer des rédacteurs rue Laffite.

Je n'en étais d'ailleurs guère plus fier.

Cependant, M. de Chasseneuil s'était fait connaître et me présentait aux deux Anglais :

— Le héros de l'aventure !

Jack Ferson, grand et svelte, Lewis Suttle, plutôt trapu, avaient huit reflets, pelisses et bottines américaines du bon faiseur. Un léger accent britannique les complétait bien. Je n'avais pas encore eu d'interviews aussi chics. Je n'en avais surtout pas eu d'aussi aimables, car le premier de ces gentlemen déclara en me serrant la main :

— Nous désirons vous prendre une interview très détaillée. Mais on est mieux à table pour causer. Voulez-vous nous faire le plaisir de venir dîner ce soir chez Larue ?

Je regardai Cruchat.

Jack Ferson ajouta :

— Nous espérons que monsieur et madame Cruchat voudront bien vous accompagner. Monsieur de Chasseneuil nous honorerait beaucoup en acceptant d'être aussi des nôtres.

Tout cela dit avec la pointe d'accent que j'ai signalée, mais dans le français le plus pur, et accompagné de saluts un peu raides et néanmoins du meilleur genre.

Le baron n'était point fâché que les journaux parlassent, fût-ce incidemment, de sa chère collection. Il s'inclina avec sa grâce habituelle. Il accepta.

Cruchat accepta pour lui et refusa pour sa femme. Il fallait que quelqu'un restât au magasin.

— A la bonne heure ! s'écria M. de Chasseneuil, quand les correspondants se furent retirés ; voilà des journalistes qui font remonter le journalisme dans mon estime ! Quelle différence avec le sans-gêne, la hâte, je dirai presque la brutalité des reporters ordinaires ! Si beaucoup de membres de la presse anglaise sont ainsi, l'école du journalisme française devrait bien envoyer ses élèves passer quelque temps de l'autre côté du détroit !

Cependant, ma prévision d'un envahissement du Vieux Sèvres par les correspondants étrangers ne se réalisa point. Après le départ du baron, il ne vint que quelques curieux, quelques clients et Teyssèdre. Ce dernier m'entreprit comme la veille. Les Cruchat l'appuyèrent, naturellement, de leurs promesses et de leurs menaces. Mais je ne puis m'étendre là-dessus sans redites fastidieuses. J'arrive donc immédiatement à notre dîner.

Vers sept heures et demie, nous partîmes, Cruchat et moi. Le temps était froid, mais sec. Nous suivîmes les boulevards, d'un pas assez allègre.

(à suivre)

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France).

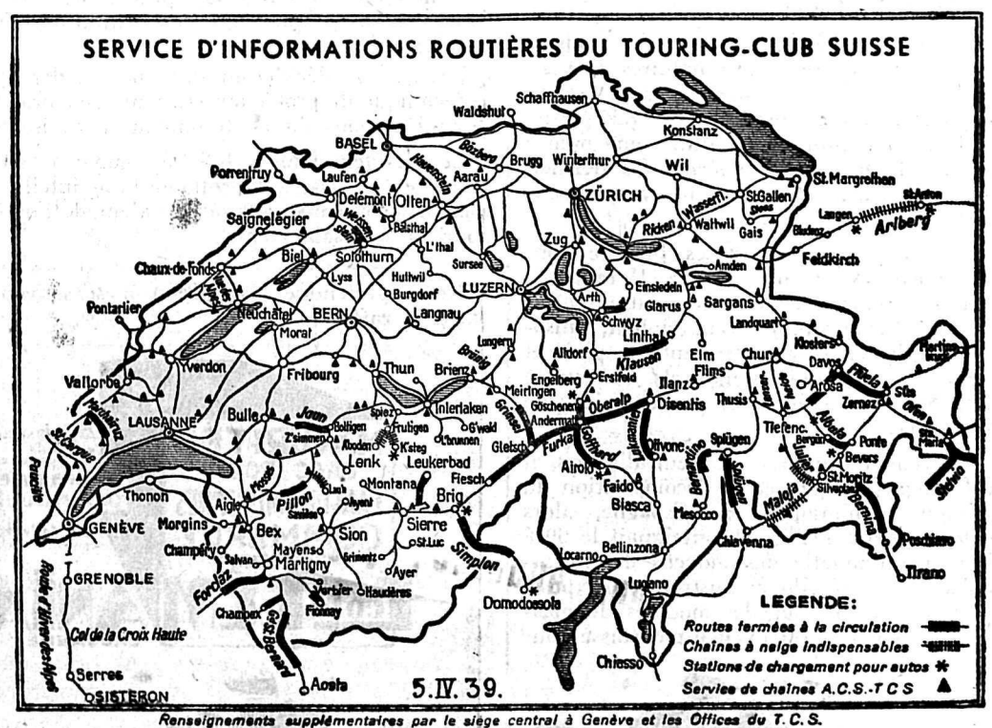

Renseignements supplémentaires par le siège central à Genève et les Offices du T.C.S.